Informations de base	
1999/2087(INS) INS - Procédure institutionnelle	Procédure terminée
Commission européenne: approbation de la nomination des commissaires et de son Président, Romano Prodi **Subject** 8.40.03 Commission européenne	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/07/1999	Publication du document de base non-législatif	09418/1999	Résumé
15/09/1999	Décision du Parlement	T5-0008/1999 T5-0009/1999	
15/09/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
15/09/1999	Fin de la procédure au Parlement		
21/09/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/2087(INS)
Type de procédure	INS - Procédure institutionnelle
Sous-type de procédure	Affaires institutionnelles
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 214-p2-a3
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B4-0453/1999	04/05/1999	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T4-0396/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0161-0171	05/05/1999	Résumé
Proposition de résolution		B5-0064/1999	14/09/1999	
Proposition de résolution		B5-0065/1999	14/09/1999	
Proposition de résolution		B5-0066/1999	14/09/1999	
Proposition de résolution		B5-0068/1999	14/09/1999	
Proposition de résolution		B5-0075/1999	14/09/1999	
		T5-0008/1999		

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		JO C 054 25.02.2000, p. 0032-0049	15/09/1999	Résumé
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0009/1999 JO C 054 25.02.2000, p. 0032-0051 E	15/09/1999	

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	09951/1/1999	09/07/1999	
Document de base non législatif	09418/1999	16/07/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1999/0627
JO L 248 21.09.1999, p. 0030

Commission européenne: approbation de la nomination des commissaires et de son Président, Romano Prodi

1999/2087(INS) - 05/05/1999 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Par 392 voix, contre 72 et 41 abstentions, le Parlement européen a approuvé la nomination de M. Romano PRODI comme président de la Commission européenne pour le reste du mandat.

Commission européenne: approbation de la nomination des commissaires et de son Président, Romano Prodi

1999/2087(INS) - 16/07/1999 - Document de base non législatif

Les représentants des gouvernements des Etats-membres, d'un commun accord avec M. Romano PRODI, président désigné de la Commission européenne, envisagent de nommer membres de la Commission les personnalités désignées ci-après, tant pour remplacer les membres de la Commission actuelle, démissionnaires, pour la durée de leur mandat restant à couvrir jusqu'au 22/01/2000, que pour les cinq années ultérieures, à savoir du 23/01/2000 au 22/01/2005 : - M. Michel BARNIER (France): politique régionale; - M. Frits BOLKESTEIN (Pays-Bas): marché intérieur; - M. Philippe BUSQUIN (Belgique): recherche; - M. David BYRNE (Irlande): protection de la santé et des consommateurs; - Mme Loyola DE PALACIO DEL VALLELERSUNDI (Espagne): vice-présidente, chargée des relations avec le Parlement européen, des transports et de l'énergie; - Mme Anna DIAMANTOPOULOU (Grèce): emploi et affaires sociales; - M. Franz FISCHLER (Autriche): agriculture et pêche; - M. Neil KINNOCK (Royaume-Uni): vice-président, chargé de la réforme administrative; - M. Pascal LAMY (France): commerce extérieur; - M. Erkki LIIKANEN (Finlande): entreprises et société de l'information; - M. Mario MONTI (Italie): concurrence; - M. Poul NIELSON (Danemark): développement et aide humanitaire; - M. Christopher PATTEN (Royaume-Uni): relations extérieures; - Mme Viviane REDING (Luxembourg): éducation et culture; - Mme Michaele SCHREYER (Allemagne): budget; - M. Pedro SOLBES MIRA (Espagne): affaires économiques et monétaires; - M. Gunter VERHEUGEN (Allemagne): élargissement; - M. Antonio VITORINO (Portugal): justice et affaires intérieures; - Mme Margot WALLSTROM (Suède): environnement. Les auditions des candidats commissaires par les commissions parlementaires débuteront l'après-midi du 30 août 1999 et se termineront le 7 septembre 1999.

Commission européenne: approbation de la nomination des commissaires et de son Président, Romano Prodi

1999/2087(INS) - 15/09/1999 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a confirmé son approbation de la nomination de M. Romano Prodi en tant que Président pour le mandat restant à courir jusqu'au 22/01/2000 par 446 voix contre 123 et 23 abstentions et pour la période du 23/01/2000 au 22/01/2005 par 426 voix contre 134 et 32 abstentions. Il a également approuvé la nomination de la Commission pour le mandat restant à courir jusqu'au 22/01/2000 par 427 voix contre 138 et 29 abstentions et pour le mandat allant du 23/01/2000 au 22/01/2005 par 404 voix contre 153 et 37 abstentions. En adoptant par 508 voix contre 51 et 28 abstentions la résolution commune des groupes PPE, PSE, ELDR, VERTS-ALE sur la "Commission Prodi", le Parlement européen demande à cette dernière de s'engager à mener des politiques qui soient plus tournées vers le citoyen. La Commission est également invitée à présenter dans les meilleurs délais son programme politique couvrant l'ensemble des orientations qu'elle envisage d'ici la fin de 2004. Il est demandé au Président Prodi d'explorer avec le Parlement la question de la responsabilité individuelle des commissaires dans le cadre de la CIG. De même, le Parlement demande à être directement associé à la préparation et à la décision sur la révision du Traité. Le Parlement souhaite que le dialogue intense qui s'est instauré entre les deux institutions se poursuive pendant toute la durée du mandat de la Commission. Il demande l'établissement rapide d'un accord interinstitutionnel en tant que cadre d'un nouveau code de conduite. Cet accord devra notamment inclure les points suivants: en cas d'inculpation grave, en particulier pour corruption, suspension immédiate du commissaire soumis à une action judiciaire et examen de l'opportunité de sa démission; appui par la Commission des amendements législatifs ayant reçu un large consensus au sein du Parlement; information complète et pleine consultation du Parlement sur la préparation, la conduite et la conclusion des négociations internationales; encouragement de la Commission à utiliser son pouvoir d'initiative et à améliorer la consultation du Parlement dans les domaines de la PESC et du troisième pilier; accès sans délai du Parlement à tous les documents de la Commission et mise à disposition du Président de la commission du contrôle budgétaire (à sa demande) des documents internes sur la fraude; réglementation visant à protéger les fonctionnaires qui transmettent des informations injustement dissimulées; envoi au Parlement pour avis des codes de conduite pour les commissaires et les hauts fonctionnaires.